Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203269-20260630-20260630009-DE

DÉPARTEMENT
COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT
SAINT – BRIEUC

COMMUNE DE SAINT – RIEUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine DREZET, Maire.
Présents: Catherine DREZET, Laurent JOSSET, Nathalie DANO, Philippe BORDAIS, Noël RIVIERE, Mickaël LESCOUËT, Emmanuel BEURIER, Céline ROUQUETTE, Isabelle RIO, Vincent VEHERT, Julien LONCLE, Cécile BERTOUX, Céline LUCIENNE, Coline RAULT.
Absent excusé :
Secrétaire de séance : Céline LUCIENNE

Objet- Commission communale d'action sociale

Le CCAS (Centre Communal d'Action Social) est dissous depuis le 6 novembre 2018, le budget du CCAS a été transféré dans le budget principal.
A la suite de cette dissolution, le conseil municipal en place a créé une commission communale d'action sociale.
Madame le Maire propose de désigner les membres de cette commission extra communale composée de conseillers municipaux et de bénévoles habitants la commune.
Les rôles principaux de la commission d'action sociale sont les suivants :

- **Aide sociale** : Attribution d'aides financières ou matérielles aux habitants en difficulté (aides d'urgence, colis alimentaires, etc.).
- **Accompagnement social** : Soutien aux personnes âgées, isolées, ou en situation de précarité (visites à domicile, écoute, orientation).
- **Animation sociale** : Organisation d'activités pour favoriser le lien social (repas communautaires, ateliers, etc.).
- **Coordination locale** : Travail en partenariat avec les associations, les services sociaux départementaux et les acteurs locaux (écoles, centres de santé, etc.).
- **Prévention** : Actions de prévention contre l'exclusion, la solitude, ou les risques sanitaires.

Public cible : Habitants de la commune, en priorité les plus vulnérables.

Le conseil municipal désigne les membres suivants pour représenter la commission communale d'action sociale :

Conseillers municipaux : Isabelle RIO, Céline ROUQUETTE, Emmanuel BEURIER, Vincent VEHERT, Coline RAULT, Céline LUCIENNE

Membres non élus : Catherine TURBIAUX, Monique LE HIR, Daniel GESBERT, Bernard POILVET

A SAINT RIEUL
Le 6 juillet 2026
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RIEUL

Catherine DREZET

Secrétaire de séance

Céline LUCIENNE